DÉPOSE DU COMPTEUR LINKY EN QUATRE MOIS

ET SANS PASSER PAR LES TRIBUNAUX !!!!

ASSOCIATION ANTI LINKY BORDEAUX & GIRONDE :asso.antilinky.bordeaux33@gmail.com : UN SIGNAL ENCOURAGEANT EN DIRECTION DE TOUS LES ÉLECTRO SENSIBLES ! UNE DÉPOSE DE COMPTEUR LINKY AVÉRÉE A BORDEAUX A LA SUITE D'UNE SÉRIE D'ACTIONS DÉTERMINÉES EN DIRECTION DE LA MAIRIE.

A la suite de la pose forcée, en son absence, d'un compteur Linky le 9 septembre 2016, situé dans les parties communes de son immeuble résidentiel, l'une des membres de notre Association Anti Linky Bordeaux & Gironde, rencontrant les symptômes connus des électro sensibles : maux de tête, troubles cardiaques, faiblesse musculaire, sensation de jambes coupées, avait dû quitter son logement dès la mi-septembre 2016, sa santé se trouvant suite à l'exposition aux rayonnements radiatifs de ce nouveau compteur, gravement altérée. Ayant eu la chance de pouvoir être logée, à titre temporaire chez des proches, elle s'est dès lors activée auprès de la mairie de Bordeaux (propriétaire, rappelons-le des compteurs électriques, que ce soit en son nom propre ou par délégation auprès de Bordeaux Métropole, ou par concession auprès d'un autre organisme) pour pouvoir réintégrer son domicile dans les meilleurs délais.

Elle a saisi dès le 12 septembre 2016 la mairie de Bordeaux par lettre recommandée, en lui exposant les maux dont elle souffrait à la suite de la pose forcée du compteur linky et en demandant la dépose expresse dudit compteur.

Le 16 novembre, elle a redemandé par mail le remplacement du compteur linky par un ancien compteur, se référant à la déclaration de Mr. Monloubou, président du Directoire ENEDIS devant les parlementaires en février 2016, déclarant que 'les compteurs Linky n'étaient pas obligatoires et n'avaient pas vocation à être posés de force', ou une possibilité de relogement.

Voici, à titre d'exemple, la teneur de deux autres courriers :

1. "Ce matin j'ai été contactée par une de vos collègues pour une soi disant mesure d'ondes dans le logement. Or je n'ai pas vocation à être cobaye pour une technologie illégale. De plus, ce genre de mesure s'effectue en phase de conception du produit et non après la production de celui-ci. Donc j ai opposé une fin de non recevoir à cette demande injustifiée.

Je renouvelle par là même ma demande à caractère urgent de relogement. (je vous avais écrit qu'en ces temps de campagne électorale il serait bon d écouter les citoyens, dimanche a été significatif à cet égard) '' (N.B Mr Juppé venait de perdre aux primaires de la droite)

2. ''suite à notre conversation de ce matin, je vous transmets le mail de Mr Dreuille où il est fait mention d'informations supplémentaires alors que je n'ai pas sollicité d'informations, il sait parfaitement que j'ai dû quitter mon domicile en raison des maux infligés par linky (cf. les courriers transmis par Madame Walryck); j'ai demandé depuis septembre la DEPOSE du compteur... ''

Comme dit ce matin également par téléphone, Mr Monloubou - pdg d'ENEDIS - a déclaré en février de cette année aux parlementaires que linky n'est pas obligatoire...

Merci d'appliquer les directives du patron.

J'avais une possibilité d'hébergement provisoire jusqu'à présent qui arrive maintenant A SON TERME. Merci de faire déposer le compteur dans les meilleurs délais AFIN QUE JE NE SOIS PAS SANS LOGEMENT, c'est-à-dire à la RUE, à moins que vous disposiez de solutions temporaires de relogement ???

A la suite de ces démarches, la mairie de Bordeaux a fait pression sur Enedis pour qu'il procède à la dépose du compteur Linky contesté, pour le remplacer par un compteur électronique de 2e génération, ce qui a été acté le 10 janvier 2017.

Morale de cette histoire à la happy end, isn't it ? Électro sensibles, si on vous a imposé un compteur linky chez vous, suivez son exemple : partez de chez vous à titre temporaire et coupez le compteur. Si vous vous battez, avec méthode, détermination et vigueur, vous pourrez obtenir gain de cause, ne lâchez pas l'affaire ! D'autant plus que nous sommes en période de campagne électorale. C'est le moment d'interpeller nos élus, agissez ! L'action paie, LA PREUVE.